



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 4 juillet 2022

N° 57

La mission d'accompagnement des entreprises en sortie de crise pilotée par Gérard Pfauwadel restera opérationnelle jusqu'au 31 décembre 2022

Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et **Eric Dupond-Moretti**, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, ont établi en juin 2021 un plan national d'accompagnement des entreprises à la sortie de crise, piloté par un Conseiller national, **Gérard Pfauwadel**. Ce plan était destiné à proposer à chaque entreprise qui en aurait besoin une solution adaptée à sa situation autour de trois axes : détection anticipée des difficultés, orientation des entreprises en situation de fragilité et proposition d'une solution adaptée.

Structuré autour d'un Conseiller et d'un Comité national, décliné dans chaque département par un conseiller de la direction des finances publiques et un comité présidé par le Préfet, ce dispositif a démontré sa pertinence et son efficacité. La mise en œuvre du plan a permis de prendre en charge les demandes des entreprises ayant rencontré des difficultés en coordonnant l'action des acteurs privés et publics concernés et a donné de la clarté à l'action publique. En un an, près de 10 000 entreprises ont aussi pu bénéficier d'un accompagnement individualisé.

Si les créations d'emplois et l'activité restent aujourd'hui très soutenues, notamment grâce au plan France Relance, les conséquences économiques de la crise en Ukraine peuvent induire de nouvelles difficultés pour les entreprises : inflation des coûts des intrants, pénuries d'approvisionnement ou encore tensions de trésorerie. Aussi, le retour progressif à un cadre normal de financement des entreprises, avec la fin du « quoi qu'il en coûte », peut nécessiter un accompagnement spécifique pour certaines entreprises.

C'est pourquoi, Bruno Le Maire et Eric Dupond-Moretti ont décidé de prolonger le plan d'accompagnement à la sortie de crise jusqu'au 31 décembre 2022. Les conditions de fonctionnement de cette mission ont prouvé leur efficacité et seront donc maintenues.

Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, a déclaré : « *Après la crise sanitaire, les conséquences économiques de la guerre en Ukraine peuvent aujourd'hui constituer un nouveau choc pour certaines de nos PME et ETI. Nous souhaitons donc maintenir la mission d'accompagnement des entreprises en sortie de crise, afin qu'aucune entreprise ne soit laissée sans accompagnement face aux défis que nous connaissons. Je voudrais en profiter pour saluer l'engagement sans faille de Gérard Pfauwadel et de tous les conseillers départementaux à la sortie de crise.* »

Eric Dupond-Moretti ajoute qu'il lui est « *apparu nécessaire, compte tenu de la conjoncture, de prolonger jusqu'à la fin de l'année un dispositif qui a su faire ses preuves et qui correspond à une attente des entreprises. La mission d'accompagnement est une réussite parce qu'elle a permis à tous les acteurs de la vie de l'entreprise de détecter et de prévenir leurs difficultés.* ».

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/aides-entreprises-sortie-crise>

Contacts presse :

Cabinet de Bruno Le Maire

01 53 18 41 13

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet d'Éric Dupond-Moretti

01 44 77 63 15

secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr